REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2176

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Protection de l'Enfance - Attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille auprès de publics spécifiques et conventions de partenariat

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2176

commission principale :	développement solidaire et action sociale
objet :	**Protection de l'Enfance - Attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille auprès de publics spécifiques et conventions de partenariat**
service :	Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est compétente en matière de protection de l'enfance. A ce titre, elle souhaite manifester son soutien aux actions de plusieurs associations, Forum Réfugiés, Jeunes Ambassadeurs des Droits des Enfants, Armée du Salut.

Forum Réfugiés

I - Contexte

L'association Forum Réfugiés-Cosi a 3 missions principales :

- accueillir et promouvoir les conditions d'insertion des réfugiés et demandeurs d'asile,
- défendre les droits humains et plus particulièrement les droits des demandeurs d'asile,
- favoriser les échanges interculturels et la connaissance entre les peuples.

II - Objectifs

Dans le cadre de son partenariat avec la Métropole, Forum Réfugiés-Cosi met en œuvre des actions pour répondre aux besoins des publics spécifiques reçus en Maison de la Métropole (MDM) et à la Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (MEOMIE) de la Direction de la protection de l'enfance (DPE), ainsi qu'aux besoins d'information et de formation des professionnels de terrain.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2016

En étroite collaboration avec la MEOMIE, l'association accompagne les mineurs par la réalisation d'un diagnostic individuel, afin d'évaluer leur situation administrative et les perspectives de régularisation à leur majorité.

L'association effectue un accompagnement rapproché pour les mineurs qui effectuent une demande d'asile.

Elle offre aux professionnels de la MEOMIE et des MDM la possibilité de se former et de s'informer sur les droits des étrangers par des interventions sur site et par l'accès à des modules de formation.

Enfin, elle apporte un conseil technique sur les situations juridiques et administratives complexes.

Elle participe au dispositif " d'hébergement des jeunes majeurs en demande d'asile " en lien avec la Métropole et la Préfecture, en favorisant leur accès aux droits et aux dispositifs de droits communs.

IV – Bilan

102 entretiens de diagnostic ont été réalisés dans l'année et 64 jeunes ont bénéficié d'un suivi rapproché dans le cadre de leurs démarches de demande d'asile.

Elle a répondu à près de 700 sollicitations de la MEOMIE, des MDM et des établissements du dispositif d'accueil de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). La majorité des demandes traitées portaient sur l'asile et les droits afférents.

Pour mémoire, en 2016, le montant de la subvention s'élevait à 26 800€.

V - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel

L'association a présenté en 2017 une demande de 28 500 € pour poursuivre ses actions dont la Métropole est le seul financeur.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 25 200 € dans le cadre :

- de son travail d'accompagnement des mineurs non accompagnés dans leur demande d'asile,
- de sa participation au dispositif d'hébergement des jeunes majeurs en demande d'asile en lien avec la Métropole et la Préfecture,
- et de son offre de formation sur les droits des étrangers ouverte aux professionnels de la MEOMIE et des Maisons de la Métropole pour l'année 2017.

Jeunes Ambassadeurs des Droits des Enfants

I - Contexte

Dans le cadre de son activité, l'association Unis-Cité recrute des jeunes en "service civique".

Une convention nationale de partenariat est établie entre le Défenseur des droits de l'enfant, Unis-Cité et la Métropole.

II - Objectifs

L'objectif est de poursuivre la collaboration avec Unis-Cité et le Défenseur des droits de l'enfant pour promouvoir les actions des "Jeunes ambassadeurs des droits auprès des enfants" (JADE).

Quatre jeunes en service civique seront missionnés pour promouvoir les droits de l'enfant, le droit à la non-discrimination ainsi que le rôle du Défenseur des droits. Ils sont présents au sein de collèges, de centres d'apprentissage, de foyers de l'ASE et d'hôpitaux durant l'année scolaire. Pour mener à bien leur mission, ces "jeunes ambassadeurs des droits auprès des enfants" bénéficieront de l'appui des 3 parties signataires :

- Unis-Cité pour le recrutement et le suivi employeur,
- le Défenseur des droits de l'enfant pour la formation, le tutorat, les objectifs et le contenu de la mission,
- la Métropole pour les aspects logistiques et techniques.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2016

Sur l'année scolaire 2016-2017 , diverses actions ont été menées au sein de :

- 13 collèges dans 75 classes,
- 4 structures d'enseignement spécialisé pour des enfants d'origine tzigane ou porteurs de handicaps,
- 3 centres de loisirs,
- 2 établissements pour enfants dont l'Institut départemental pour l'enfance et la famille (IDEF),
- L'Hôpital Femme Mère Enfant,
- et un établissement pénitentiaire pour mineurs.

IV - Bilan

Au total, ce sont 2 240 enfants qui ont été sensibilisés aux droits des enfants par le biais d'échanges ludiques sur des thèmes aussi variés que sont la famille, l'identité, la santé, la justice, etc.

Pour mémoire, en 2016 , le montant de la subvention s'élevait à 14 100 €.

V - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel

Le comité de pilotage composé des représentants de la DPE de la Métropole, de l'association Unis-Cité et des représentants du Défenseur des droits s'est réuni à trois reprises sur l'année scolaire 2016/2017 et a validé la reconduction des objectifs fixés par le Défenseur des droits pour l'année scolaire 2017/2018.

Il est donc proposé au Conseil de renouveler l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 13 500 € dans le cadre de son travail de promotion des actions des "Jeunes Ambassadeurs des Droits auprès des Enfants".

Armée du Salut

Ce rapport a pour objectif la formalisation de la collaboration de la Fondation de l'Armée du Salut avec la Métropole pour sa prestation de restauration auprès des Mineurs non accompagnés (MNA).

La prise en charge des MNA relève de la compétence de la DPE de la Métropole, pour autant que leur minorité soit établie. La DPE réalise une évaluation de la minorité et de l'isolement du jeune (Circulaire du 31 mai 2013 – Décret du 24 juin 2016). Sur le territoire de la Métropole, plus de 600 MNA ont sollicité la MEOMIE en 2016 et plus de 320 ont été effectivement pris en charge.

Les mineurs sont mis à l'abri : les moins de 16 ans sont accueillis à l'IDEF et les plus de 16 ans sont hébergés à l'hôtel dans l'attente d'un accueil sur une place du dispositif habilité de l'ASE.

À ce jour, les jeunes mineurs pris en charge à l'hôtel prennent leur repas midi et soir au Foyer Jeunes Travailleurs " l'Escale Lyonnaise " pour un coût de 6,50 € par repas.

Compte tenu de l'arrivée croissante de jeunes, il est apparu nécessaire de diversifier les points de restauration des MNA. Aussi, il est proposé un partenariat avec l'Armée du Salut. Le prix du repas est fixé à 6,16 €.

Le coût mensuel de la restauration des MNA pris en charge est estimé entre 35 000 € et 45 000 €.

La convention avec l'Armée du Salut qui est proposée permettra d'adapter et de fluidifier la prise en charge des MNA ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

Ouï l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

"Dans le paragraphe "**3° - Les dépenses**" du dispositif, il convient de lire :

- "exercices 2017 et suivants" au lieu de : "exercice 2017",
- "compte 60623" au lieu de : "compte 4533"."

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 25 200 € au profit de Forum Réfugiés,

- d'un montant de 13 500 € au profit de l'association Unis-Cité.

c) - les conventions à passer pour l'année 2017 avec Forum Réfugiés et Unis-Cité.

d) - la convention de partenariat avec l'Armée du Salut pour sa prestation de restauration.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2017 et suivants - fonction 4212 :

- compte 6574 - Opération n° 0P35O3O32A pour Forum réfugiés et Unis-Cité,

- compte 60623 - Opération N°0P35O3573A pour l'Armée du Salut.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.